



COMMUNE D'ELESMES

59600

Juin 2008

Bulletin d'Informations Municipales

n° 1

EDITORIAL



ELESMOISES, ELESMOIS,

Depuis plusieurs semaines, suite aux élections municipales, notre équipe s'est mise à l'ouvrage. Les délégations ont été attribuées et les commissions constituées afin de respecter nos engagements.

Nous avons décidé de vous informer régulièrement sur nos différentes activités et réalisations, aujourd'hui vous allez découvrir notre premier bulletin semestriel réalisé par la commission information.

Les membres du CCAS s'activent sur le Plan Canicule au niveau de notre commune. Ce dispositif est activé à partir de la Préfecture en fonction des conditions climatiques.

La saison est maintenant propice à l'activité de nos agents techniques. Le nettoyage des caniveaux, l'entretien des espaces verts et le fleurissement sont en cours, une charge importante afin d'obtenir un village propre et agréable à vivre. Un peu de patience.

Je remercie et félicite vivement les Elesmois qui participent à l'embellissement de notre village par le fleurissement de leur habitation. N'oubliez pas le concours des maisons fleuries.

Ellesmes se transforme, des travaux sont réalisés dans toutes les rues (gaz, électricité, assainissement) beaucoup de demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire sont déposés en Mairie, des aménagements futurs de voiries seront à prévoir. Une brochure destinée à l'information des nouveaux arrivants est en cours de réalisation. C'est avec plaisir que nous accueillerons ces personnes.

Des travaux seront entrepris cette année, vous trouverez le détail dans l'article de la Commission Travaux et Sécurité

N'oubliez pas les **14, 15 et 16 juin le retour de notre traditionnelle ducasse (voir pages centrales)**, je félicite la Commission des Fêtes qui nous a concocté un programme de qualité avec de nombreuses attractions foraines.

C'est avec plaisir et en toute sérénité que j'assume ma fonction de Maire avec l'aide des membres du Conseil Municipal et du personnel administratif que je félicite pour la qualité de ses prestations. Les Maires ont de plus en plus de contraintes et de responsabilités, c'est pourquoi nous nous engageons à assurer une gestion saine, réaliste et rigoureuse.

Je suis à l'écoute de tous les Elesmois, afin de recevoir vos doléances ou vos remarques.

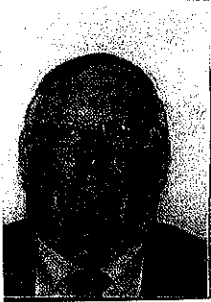
Pour que chaque habitant puisse vivre dans de bonnes conditions, certaines règles doivent être respectées au niveau de la propreté et des nuisances (certains arrêtés municipaux sont rappelés dans ce bulletin) et pour éviter tout malentendu je demande à chacun de faire preuve de civisme pour le bien être de tous.

Veillez croire, chères Ellesmoises, chers Elesmois à l'entier dévouement de l'ensemble du Conseil Municipal et à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Votre Maire
Jean Paul RAOUT

Rédaction : la Commission
Communication et Information
Responsable de la publication
M Jean Paul RAOUT

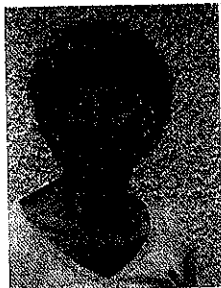
Le Nouveau Conseil Municipal



MAIRE

M Jean-Paul RAOUT Permanence en mairie le lundi de 17 h à 19 h
et sur rendez-vous

- M Jean Paul RAPOUT est conseiller délégué à l'AGGLO Maubeuge Val de Sambre ayant en charge l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Délégué de l'AMVS au SMIAA et au SCOT.



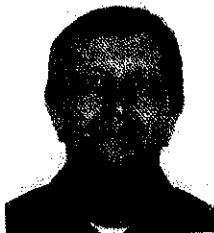
1^{er} ADJOINT

Mme Brigitte LAITEM : Solidarités, Santé et l'Enseignement
Permanence en Mairie le mercredi de 17 h à 19 h



2^{ème} ADJOINT

M Antoine CHARLET : Finances, Urbanisme et Communication
Permanence en Mairie le mardi de 16 h à 18 h



3^{ème} ADJOINT

M René SIBIET : Travaux, Sécurité et Environnement
Permanence en Mairie le jeudi de 16 h à 18 h



4^{ème} ADJOINT

M David GREGOIRE : Fêtes, Culture, Sports et Loisirs
Permanence en Mairie le vendredi de 17 h à 19 h

Conseiller Délégué à la Finance : **Mme Bernadette GUIDEZ**



Conseillers municipaux (par ordre Alphabétique)

M Dominique CRAS, Géry DURIEUX, Nicolas DUVIVIER, Sidonie GUIDEZ, Stéphanie JACQUET,
Nicolas LECLERCQ, Didier MARROCCO, Sophie MAUFROY, Robert MERESSE.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

*Les bureaux de la Mairie sont ouverts du lundi au jeudi de 14 h à 18 h.
le vendredi de 14 h à 17 h*

La répartition des adjoints et conseillers dans les différentes commissions

Représentants à l'AGGLO

Maubeuge Val de Sambre

Titulaire : Jean-Paul RAOUT

Suppléant : Dominique CRAS

Syndicat Mixte Val de Sambre

Titulaires : Jean-Paul RAOUT

Dominique CRAS

Suppléants : René SIBIET

Didier MARROCCO

SIDEN

Titulaire : René SIBIET

Suppléant : Didier MARROCCO

Syndicat d'électrification

Titulaires : René SIBIET

Nicolas LECLERCQ

Suppléants : Nicolas DUVIVIER

Didier MARROCCO

Appel d'offres

Président : Jean-Paul RAOUT

Titulaires : Antoine CHARLET

Didier MARROCCO

Dominique CRAS

Suppléants : René SIBIET

Robert MERESSE

Nicolas LECLERCQ

CCAS

Président : Jean-Paul RAOUT

Brigitte LAITEM

Sophie MAUFROY

Sidonie GUIDEZ

Stéphanie JACQUET

Dominique CRAS

Antoine CHARLET

Mlle VILLERS

Mme GRIFFIT

M BIENFAIT

M BÉRTRAND

M MANDART

M PRONIER

Finances

Responsable : Antoine CHARLET

Membres : Robert MERESSE

Bernadette GUIDEZ

Didier MARROCCO

Dominique CRAS

René SIBIET

Affaires Sociales -

Emploi

Responsable : Brigitte LAITEM

Membres : Bernadette GUIDEZ

Sidonie GUIDEZ

Dominique CRAS

Sophie MAUFROY

Travaux

Responsable : René SIBIET

Membres : Nicolas LECLERCQ

Nicolas DUVIVIER

Didier MARROCCO

David GREGOIRE

Communication

Information

Responsable : Antoine CHARLET

Membres : Nicolas DUVIVIER

Sophie MAUFROY

David GREGOIRE

Fêtes

Responsable : David GREGOIRE

Membres : Bernadette GUIDEZ

Sidonie GUIDEZ

Nicolas LECLERCQ

Brigitte LAITEM

Déléguée à la Défense

Brigitte LAITEM

Prévention Santé

Responsable : Sidonie GUIDEZ

Membres : Sophie MAUFROY

Brigitte LAITEM

Enseignement

Responsable : Sophie MAUFROY

Membres : Brigitte LAITEM

Nicolas DUVIVIER

David GREGOIRE



BUDGET 2008



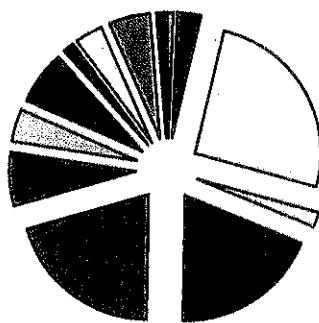
Nous vous présentons le budget 2008 qui a été établi et voté par l'ancienne municipalité en février et que nous réaliserons pour cette année.

Budget de Fonctionnement (Prévision)

Dépenses		Recettes	
Achats	58 600	Produit du domaine des services	10 380
Services Extérieurs	93 076	Impôts et taxes	225 197
Autres services Extérieurs	12 450	Dotations et Subventions	114 827
Impôts Taxes	150	Produits divers	6 950
Charges de Personnel	208 180	Atténuation de charges	28 000
Charges de Gestion Courante	65 144	Excédent de fonctionnement reporté	61 966
Charges Financières	9 720		
Total	447 320	Total	447 320

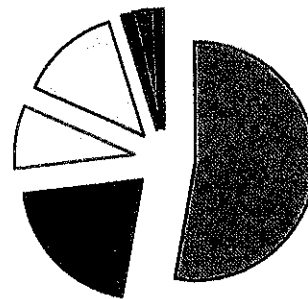
Exemples de répartition par poste

ACHATS 58 600 €



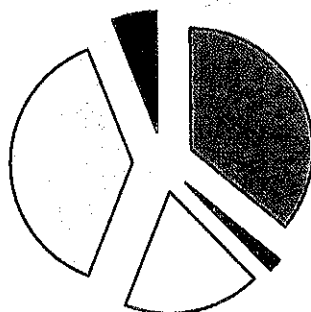
▣	prestation de services
■	Eau
□	Electricité
▣	carburant
■	alimentation
▣	fournitures diverses
■	fournitures d'entretien
▣	petit équipement
■	fournitures de voirie
▣	vêtements de travail
■	fournitures administratives
▣	fournitures scolaires
■	autres

Charges de personnel 204 330 €



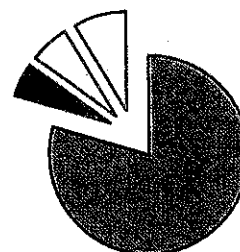
▣	Personnel titulaire
■	Personnel non titulaire
□	URSSAF
▣	Caisse de retraite
■	ASSEDIC
▣	Assurance du personnel
■	FNC
▣	Divers

Charges de gestion courantes 65 144 €



▣	Indemnités
■	cotisations de retraite
□	service d'incendie
▣	contribution à l'AGLO
■	Autres organismes

Produits impôts et taxes



▣	contributions directes
■	dotation de solidarité communautaire
□	taxe sur l'électricité
▣	droit d'enregistrement

Principales dépenses d'investissement prévues :

- remboursement des emprunts	22 600
- aménagement du cimetière	9 000
- moteur camion	6 000
- rénovation foyer rural	10 000
- travaux église	41 548
- douche au service technique	1 000
- travaux cadre de vie	20 000
- travaux rue de la chapelle	125 000

Principales recettes d'investissement prévues

- Subventions d'investissement	198 196
- Dotations fonds divers réserve	69 139
- autres subventions d'invest.	22 652



COMMISSION TRAVAUX

Suite à plusieurs réunions, la Commission des Travaux a décidé d'étudier avec attention les dossiers suivants :

Dossier EGLISE :

Concernant la réhabilitation du toit de l'église les devis et les demandes de subventions sont entièrement à réactualiser. Un nouveau dossier est en cours de constitution. Le montant des frais à engager dépasserait 200 000 €.



Dossier rue de la Chapelle :

La Commission des Travaux se penche sur le problème de la sécurité dans la rue de la Chapelle. Une rencontre aura prochainement lieu avec les services de la voirie afin d'étudier les solutions les plus appropriées.

Dossier Cimetière :

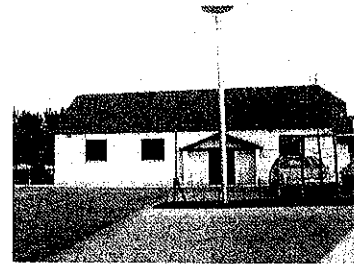
Des devis ont été demandé pour la reprise de 13 concessions dans un premier temps et ceci afin de finaliser l'étude du dossier réalisé par l'ancien conseil municipal.

Dossier Foyer Rural :

Toujours dans le domaine de la sécurité, la Commission Travaux a jugé indispensable et ce conformément à nos engagements, de faire procéder à la remise en conformité électrique et gaz du foyer.

Des demandes de devis sont actuellement en cours pour :

- le remplacement du tableau électrique
- l'asservissement gaz -extraction
- les éclairages de secours



Travaux d'embellissement ou de rénovation prévus :

- remplacement du plan de travail de la cuisine par du matériel normalisé (inox)
- remplacement complet des revêtements muraux et remettre en peinture les murs du foyer.

Fleurissement :

Pose de jardinières à la Mairie, à l'École et fleurissement des lieux habituels avec la participation de l'AGGLO Val de Sambre

Pour terminer la commission remercie l'ensemble du personnel communal pour sa disponibilité et son professionnalisme dans la réalisation des tâches demandées.



Ducasse

Samedi 14 :

14 h ouverture de la ducasse – Buvette sur place

Très Nombreuses Attractions :

*2 manèges enfantins, chenille, stand de tir
jeu de pinces, pêche aux canards, jeu de pièces (casino)
barbe à papa etc...*



18 h 30 Repas : Moules frites à 11 €

(+/- 1 kg de moules servies en cassolettes)

[Les gens intéressés par les moules frites peuvent se faire connaître et réserver en mairie au 03.27.68.40.12]

Petite restauration :

- Saucisse, Merguez, Brochette, Américain avec frites

20 h 30 à 23 h 30 Concert de

GROOV'UNIT ORCHESTRA

Orchestre 100 % Live avec 11 musiciens et 3 chanteurs



14 - 15 - 16 Juin

Dimanche 15 :

**A partir de 9 h toute la journée tournoi de football (poussins)
organisé par l'AFCE**

Buvette sur place et possibilité d'achat de tickets repas.

14 h 30 Défilé des Gilles de Louvroil dans les rues d'Elesmes



17 h 30 Brûlage des bosses au terrain de football

**18 h Remise coupes et récompenses aux équipes ayant
participé au tournoi**

18 h 30 Concert du BIG BAND de Maubeuge au foyer rural



Lundi 16 :

A partir de 16 h 30 sur la place :

Concours de vélos fleuris ouvert à tous les enfants

Distribution de tickets pour les manèges

Divers jeux pour les enfants



Dernière minute !

Ils sont champions



L'AFC Elesmes s'est distinguée dans le championnat de troisième division en conquérant le titre de champion.

Le club comporte actuellement une trentaine de licenciés. La saison prochaine le club évoluera en deuxième division. La municipalité soutiendra cette belle équipe et les aidera à la remise en état de la pelouse du stade municipal.

A nos sportifs encore bravo et nous souhaitons qu'ils continuent sur la voie du succès.

Haies et clôtures

Des règles sont à respecter quand à la hauteur des clôtures et des haies vives :

- Les haies situées coté rue ne doivent pas dépasser 1,50 m, celles se trouvant en limite séparative doivent avoir une hauteur maximale de 2 mètres.
- les murs de clôture ne peuvent avoir une hauteur de 1 m en façade et 2 mètres dans les autres cas.

Il est nécessaire, pour les nouvelles réalisations, de faire une demande préalable de travaux auprès de la Mairie (*délibération du conseil municipal du 15 mai 2008*)

Murs, haies et clôtures, doivent respecter les alignements et ne pas empiéter sur le domaine public.

Concernant les haies vives, les propriétaires doivent les entretenir et veiller à ce qu'elles ne débordent pas sur le trottoir ou le bas côté des routes, elles doivent permettre la libre circulation des piétons.

Nous souhaitons que chaque Elesmois, applique ces dispositions qui visent à assurer à la commune et à ses habitants une certaine qualité de vie et d'environnement.



Opération Bouchons

Ce samedi 31 mai a eu lieu le ramassage des bouchons en plastique qui a connu un beau succès puisque les quantités ramassées sont supérieures à celles de l'année dernière. Un grand merci à la population elesmoise qui participe à cette opération

Continuez à stocker exclusivement les bouchons en plastique (eau jus de fruit coca, lait etc...) le prochain ramassage est programmé le samedi 8 novembre

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT



BRUIT



Chacun d'entre nous doit veiller à la sécurité et à la tranquillité du voisinage. Avec l'arrivée des beaux jours certaines activités de bricolage ou de jardinage donnent lieu à l'utilisation d'appareils bruyants.

L'emploi de ces appareils est limité aux jours et heures fixés par arrêté municipal.

Rappel de l'arrêté municipal du 27/07/1992

- Jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Par civisme respectons ces horaires afin d'éviter les conflits de voisinage



FEUX

Brulage des déchets

Décret Départemental du 18 avril 2002
N° 2002-540 chapitre 20

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de troubles de voisinage dus aux odeurs et aux fumées et également la cause d'incendies si les feux ne sont pas surveillés ou contrôlés

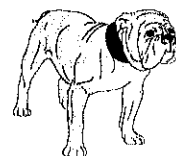
A noter que le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.

A cet effet, nous rappelons que les déchets verts sont collectés ou peuvent être déposés dans les déchetteries.



Animaux



Il n'est pas interdit de détenir des animaux chez soi, à la condition de respecter les règles d'hygiène et de salubrité et de ne pas créer des nuisances vis à vis de ses voisins ou d'autrui.

Les chiens et chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie et être emmenés à la fourrière. Leurs propriétaires peuvent être contraints de payer une amende et d'acquitter les frais de fourrière.

Dans la rue, tout chien doit être tenu en laisse.

Halte aux Dépôts Sauvages

Il est interdit de déposer des débris ou des objets sur les lieux publics ou le long des voies. Toute personne reconnue coupable de tels faits sera poursuivie en justice

Nous rappelons que les déchetteries sont accessibles à tous les Elesmois (*voir les horaires en dernière page*)

R P I (Regroupement Pédagogique Intercommunal ELESMES MAIRIEUX)

Dans le but d'assurer une cohérence dans la répartition des effectifs et un accueil des enfants dans les meilleures conditions, une réorganisation des cycles scolaires était nécessaire.

Après discussions entre enseignants, inspection académique et les élus des deux municipalités, la solution adoptée est la suivante :



**Rentrée 2008 : Classes maternelles et CP à MAIRIEUX
Classes CE1 – CE2 – CM1 – CM2 à ELESMES**

Le transport des enfants à partir de 2 ans est pris en charge par les services du Conseil Général

Il est à noter que cette réorientation évite à Elesmes la fermeture d'une classe

De plus dans un souci d'équité entre les communes et afin d'améliorer le fonctionnement du RPI, un avenant à la convention a été établi.

**Date importante : KERMESSE de l'ÉCOLE le 21 juin 2008 à ELESMES
Venez nombreux applaudir nos enfants**

Opération Canicule 2008

La France a connu en 2003 l'été le plus chaud depuis les 50 dernières années. La vague exceptionnelle de fortes chaleurs a causé le décès de plus de 14 000 personnes.

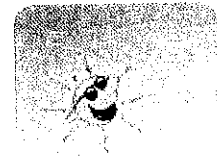
A la suite de cette catastrophe, les pouvoirs publics ont mis en place le plan canicule. Activé du 1^{er} juin au 31 août, il vise à réduire les effets sanitaires d'une prochaine vague de chaleur.

Les membres du Conseil Municipal, du CCAS et quelques Elesmois participent activement à ce plan canicule en menant des actions spécifiques auprès des personnes les plus vulnérables :

- recensement des personnes âgées et handicapées isolées auprès de la Mairie (registre confidentiel)
- information, écoute des personnes vulnérables,
- visites à domicile des personnes âgées isolées

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Madame LAITEM Brigitte : 03.27.65.37.07
- Madame MAUFROY Sophie : 03.27.67.58.41
- Madame GUIDEZ Sidonie : 06.19.40.36.36



**Pour les 13 – 17 ans
du 10 au 20 Août**

10 jours à GUIDEL en BRETAGNE

Au programme : VTT, Sports collectifs, Activités Balnéaires ...

Coût : 120 € (possibilité de paiements échelonnés)

**S'adresser à : Sandrine CHOQUEZ à l'AGGLO
1 place du Pavillon 59600 MAUBEUGE Tel : 03 27 53 21 03**

Dépêchez-vous il ne reste que 28 places



CCAS D ELESMES (Centre Communal d'Action Sociale)



SI COMME NOUS, VOUS SOUHAITEZ

Habiter dans un village où le lien social est synonyme de bien être, culture, loisirs pour tous.

SI COMME NOUS, VOUS PENSEZ

Pouvoir être touchés par le chômage, la maladie, le handicap, la perte d'autonomie liée au temps qui passe.

ALORS VOUS ÊTES CONCERNES PAR L'ACTION DU CCAS

**Le nouveau CCAS d'Elesmes souhaite mettre en place des actions sociales
adaptées à sa population.**

Aidez nous dans l'analyse de vos besoins
NOUS COMPTONS SUR VOUS

⇒ **Le mercredi 18 juin à 15 heures**, réunion sur le thème de la personne âgée et l'adulte handicapé.

(si vous avez des problèmes pour vous déplacer, téléphoner en mairie, nous viendrons vous chercher.)

⇒ **Le mercredi 25 juin à 18h30**, réunion sur le thème de la famille et des jeunes

Venez nombreux au foyer rural, nous discuterons sur vos attentes

Mr Jean Paul Raout
PRESIDENT

Mme Brigitte Laitem
VICE PRESIDENTE

ET TOUTE L'EQUIPE DU CCAS D'ELESMES

Informations utiles

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Afin de renforcer la sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence, à compter du **1^{er} juillet 2008** la présence d'un gilet rétro-réfléchissant et d'un triangle de pré-signalisation sera **obligatoire** dans tous les véhicules. Ces équipements devront être conformes aux normes en vigueur

- *le gilet rétro-réfléchissant devra être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule immobilisé sur la chaussée à la suite d'un arrêt d'urgence (donc se trouver à l'intérieur de l'habitacle).*
- *Le triangle de pré-signalisation devra se trouver à bord du véhicule et être placé sur la chaussée à une distance de 30 mètres*

Le non respect de cette obligation sera passible d'une amende de 90 € par équipement manquant.

Recensement Jeunes âgés de 16 ans

Rappel : tous les **jeunes français âgés de 16 ans révolus** doivent venir en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, pour se faire recenser pour le service national.



Le recensement est une obligation légale.

Le jeune non recensé ne pourra pas s'inscrire à certains examens (baccalauréat, permis de conduire ...)

Déclaration de Travaux



Toute personne qui effectue des travaux de faible importance ne dépassant pas 20 m² ou des aménagements extérieurs (Chalet, clôture, extension, pose de vélux, modification de l'aspect extérieur d'une construction doit faire une

demande préalable de travaux : Imprimé à retirer en mairie

Respect de la vitesse

Le Maire rappelle que la vitesse en agglomération est limitée à **50 km/h**. De trop nombreuses infractions sont encore commises aussi des contrôles inopinés seront effectués par la gendarmerie de Maubeuge

Rappel : un léger dépassement entraîne une amende de 90 € et le retrait d'un point du permis

Site INTERNET

Le site d'ELESMES sur INTERNET est en cours de mise à jour. Bientôt vous pourrez retrouver toutes les informations utiles et lire le compte rendu des conseils municipaux.

La déchèterie à votre service

Située à Maubeuge Les Prés du Pont Rouge (près de la SPA) les horaires d'ouverture d'été sont les suivants (du 01/03/08 au 31/10/08) :

- *Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14 h à 18 h 45*
 - *Mercredi et Samedi : de 9 h à 18 h 45*
 - *Dimanche : de 9 h à 11 h 45*
- fermeture les jours fériés*

